

AGRICULTURE

DOSSIER PÉDAGOGIQUE POUR L'ÉLÈVE

Collège – Géographie (2e)

Filière commerciale CFC - Géographie économique (1 Ci et 2 CiR)

Auteur : Marc-André Cotton

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)

09.2019

AGRICULTURE

Version pour l'élève

Après avoir visionné le chapitre Agriculture du film d'Elisabete Fernandez et de Gregory Chollet Demain Genève, répondez aux questions suivantes :

1. Selon l'agriculteur Thomas Descombes (Choulex), membre de l'Affaire Tournerêve, pourquoi les petits paysans disparaissent-ils aujourd'hui ?



2. Quelle lacune importante le système de la grande distribution présente-t-il pour les consommateurs ?

3. Selon Claude Mudry, co-fondateur des Jardins de Cocagne (Avusy), quel intérêt présente l'agriculture contractuelle de proximité ?



4. Dans la chèvrerie de la Touvière (Meinier), comment fonctionne concrètement le modèle de circuits courts ?



5. Pourquoi le milieu urbain est-il plus favorable aux abeilles que le milieu rural, explique Nicolas Marsault de la fondation Bees4You (quartier des Nations) ?



6. À la ferme de Budé (Petit-Saconnex) quel est aussi le rôle de la vente directe, selon le maraîcher bio Julien Cravaz ?



L'empreinte écologique du canton de Genève (partie 1) :

	Empreinte totale (ha)	Empreinte CO_2 (ha)	Empreinte sans CO_2	Empreinte totale (planètes)	Idem sans CO_2
Afrique	1,2	0,27	0,93	0,67	0,52
Asie Pacifique	1,3	0,54	0,76	0,72	0,42
Moyen Orient, Asie Centrale	2,1	1,28	0,82	1,17	0,46
Amérique Latine, Caraïbes	3,1	0,64	2,46	1,72	1,37
Europe Est et Centrale	3,8	2,01	1,79	2,11	0,99
Europe Ouest	5,1	2,51	2,59	2,83	1,44
Amérique Nord	9,2	5,2	4,00	5,11	2,22
Monde	2,2	1,03	1,17	1,20	0,65

Tableau 3. L'empreinte écologique par régions du monde

Ce Tableau montre à l'évidence le poids des émissions de CO_2 dans un calcul mondial du « nombre de planètes » requis par le niveau de vie des divers continents ; ce qui met légèrement à mal le simplisme du concept, montrant combien l'usage d'indicateurs spécifiques est également nécessaire.

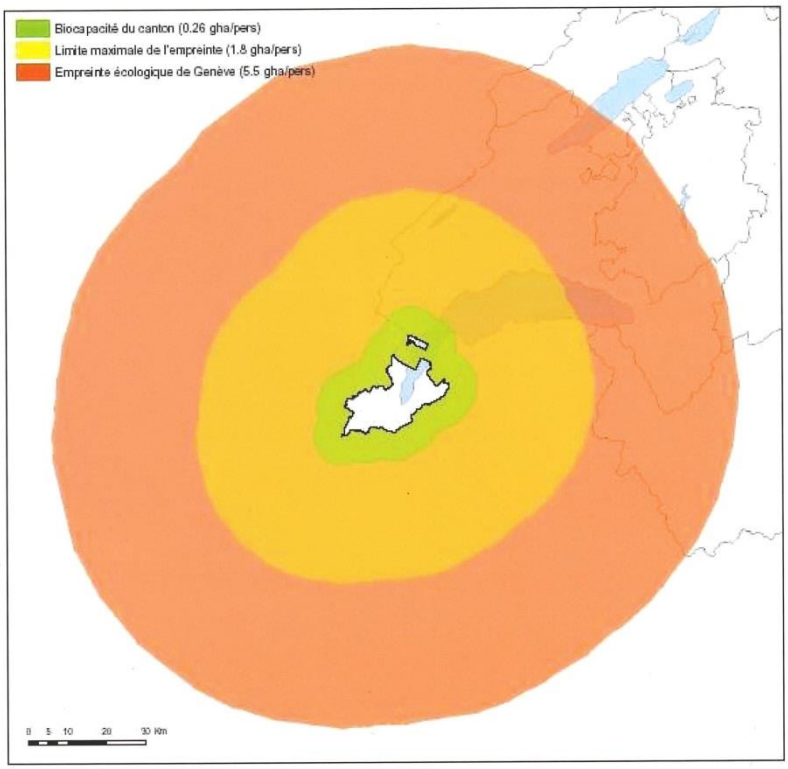
Source : Greppin H., Priceputu A., Cf. Bibl.

7. Pourquoi est-il intéressant de distinguer l'empreinte CO_2 et l'empreinte sans CO_2 pour chaque région du monde ? Comparez les régions du monde.

8. La notion d'empreinte écologique est définie par le WWF comme la surface productive nécessaire à une population pour répondre à sa consommation de ressources et à ses besoins d'absorption de déchets. Dans le cas de l'agriculture, quelles activités concernent l'empreinte CO_2 et lesquelles concernent l'empreinte sans CO_2 ?

9. Pourquoi une agriculture respectueuse de l'environnement et des circuits courts de distribution tendent à minimiser l'empreinte globale de la production agricole ?

L'empreinte écologique du canton de Genève (partie 2) :



Graphe 9. Empreinte écologique et biocapacité totales du canton de Genève

« La consommation de ressources de Genève est trop élevée : elle a non seulement besoin d'une surface vingt fois plus grande qu'elle ; mais la limite d'empreinte par personne étant de 1,8 gha/personne, en termes de nombre de planètes, Genève aurait besoin de plus de trois »[60].

Source : Alberdi, op. cit.

10. Comment définir la notion de biocapacité d'une région comme Genève ?

11. Après lecture du texte de la page suivante, comment pourriez-vous définir le terme d'anthropocène ?

12. D'après votre compréhension, quel est l'impact du grignotage ou mitage du territoire sur l'empreinte écologique de notre région ?

13. Quel rôle joue la pression démographique sur le bétonnage du territoire et l'apparition de zones artisanales et commerciales ?

L'empreinte écologique du canton de Genève (partie 3) :

Les conditions d'un développement urbain viable et durable

Selon Greppin, « Il est aisé de montrer que nous sommes entrés dans la zone des limites physiques, chimiques et biologiques planétaires et locales. Certains proposent même de désigner l'holocène post-glaciaire où nous vivons par le terme d'anthropocène (Crutzen et Stoermer, 2000), tant la dérive libre hors de la nature, la pression sur l'environnement et la transformation de la biosphère sont devenues des évidences, particulièrement ces 200 dernières années. [...] La connaissance du milieu planétaire et local que l'on a, de même que les outils théoriques et techniques dont on dispose permettent d'esquisser le minimum de paramètres à respecter (enveloppes physiques, chimiques et biologiques : température, énergie, oxygène, gaz carbonique, biomasse, biodiversité) [...] Le problème n'est pas technique (il y a assez d'énergie et de procédés à mettre en œuvre), mais essentiellement politique et culturel. Il concerne les diverses pratiques territoriales des États qui sont inadaptées au fait que la pollution n'a pas de frontière et que de nouveaux modes de coopérativité doivent être mis en œuvre. Sachant que les ennuis répétés rendent intelligent, on ne peut qu'être optimiste ! » [48].

Cette dernière boutade renvoie aux dysfonctionnements classiques et omniprésents des aires urbanisées comme le mitage, la pollution routière avec ses coûts énergétiques et de gestion du temps. En urbanisme, le grignotage ou mitage est une conséquence de l'étalement urbain et désigne l'implantation de bâtiments dispersés dans un paysage naturel. Les périmètres définis par les plans d'urbanisme procèdent de régulations floues, qui laissent le champ libre aux extensions débridées de l'habitat sur le plan local : un immeuble est construit hors des limites du village ancien, bientôt un lotissement est autorisé favorisant l'accession à la propriété, et presque aussitôt apparaissent des zones d'artisanat et d'activités commerciales venant détruire le paysage rural le long des voies de passage à grand trafic, sans aucune planification d'ensemble ni bien sûr des normes esthétiques. C'est la voie ouverte aux occupations sauvages de terres agricoles, zones construites comportant une faible densité de bâtiments et de services collectifs. Les prix fonciers modestes induisent de cette manière une installation de citadins à proximité des villes moyennes ou grandes, provoquant par propagation en tache d'huile la recherche de périmètres moins touchés par la surenchère, mais de plus en plus coûteux en termes d'équipements collectifs et de budget de déplacement quotidien. En Suisse comme en France (SAFER) on a pris conscience de ce phénomène rampant de bétonnage ainsi que des coûts en termes de réseaux et services collectifs qui en résultent.

La mise en œuvre de l'Agenda 21 pour Genève, qui met en application une loi sur l'action publique en vue d'un développement durable[49], est désormais la tâche d'un service cantonal du développement durable (SCDD). Genève s'est précocement saisi du problème, pour la raison suivante : la Commission Brundtland a siégé en 1987 au Palais Wilson, suscitant de la part des autorités cantonales une démarche consultative débouchant sur une loi assortie d'un calendrier de législature (2001 puis 2010). En parcourant la nouvelle loi de 2010, on peut lire à son article 15A « L'État contribue à l'intégration des principes du développement durable dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, en collaboration avec les autorités compétentes. » Ainsi sont réunies au plan formel, les conditions-cadres d'un projet collectif durable, qu'il reste à concrétiser.

(source : Charles Hussy, *Atlas du Grand Genève*, Slatkine, 2016)